

Compte rendu conseil communautaire du 11 avril 2008

L'an deux mil huit, le vendredi onze avril à dix neuf heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam.

Etaient présents:

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président

MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)

Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Pierre AUSSEL, Jean-Paul HUNAULT, Nicole DODRELLE, Christian PIOLLET, Michel MANCHET, Corinne VASSEUR, Isabelle MULLER-QUOY, Albert ALFANDARI, José LOHYER, Christian DEGHAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Mme Michèle BOUCHET donne pouvoir à M. GUICHARD

Secrétaire de séance : Madame MULLER-QUOY

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI. Madame MULLER-QUOY est nommée secrétaire de séance. Il laisse la présidence à Monsieur CORMERY, le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal des délégués, installe les conseillers communautaire dans leurs fonctions.

Election du Président de la Communauté de Communes :

Monsieur CORMERY invite les conseillers communautaires à poser leur candidature aux fonctions de Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Monsieur GUICHARD, pour le bureau des maires, présente la candidature d'Axel PONIATOWSKI.

Monsieur CORMERY déclare le scrutin ouvert et procède à l'élection du Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au scrutin secret et à la majorité absolue.

A l'unanimité, Monsieur PONIATOWSKI est élu Président.

Dés son élection, le Président est immédiatement installé et investi ses fonctions.

Elections des vice-présidents et du bureau :

Le Président de la Communauté de Communes propose au conseil communautaire d'arrêter le nombre de Vice - Présidents à six selon le titre III – article 14 des statuts de la Communauté de Communes.

Il invite l'assemblée délibérante à élire les Vice - Présidents.

1^{er} Vice –président :

Monsieur GUICHARD est élu à l'unanimité.

2éme Vice -président :

Monsieur BERNIOT est élu à l'unanimité.

3éme Vice -président :

Monsieur BEMELS est élu à l'unanimité.

4éme Vice -président :

Monsieur DAGONET est élu à l'unanimité.

5éme Vice -président :

Monsieur MACE est élu à l'unanimité.

6éme Vice -président :

Monsieur DELIGNIERES est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président déclare les vice – présidents élus et installe le bureau de la Communauté de Communes.

Institution et composition des commissions

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est dotée de compétences et qu'il est nécessaire de constituer des commissions chargées d'examiner les dossiers et de participer à la préparation des délibérations.

IL est proposé la création de six commissions communautaires :

- 1. La commission d'Appel d'Offres, de la Politique Financière et du Personnel
- 2. La commission d'Aménagement du Territoire et de la Sécurité
- 3. La commission de Développement Economique et du Tourisme
- 4. La commission du Développement Durable
- 5. La commission de Solidarité, du Social et des Services de Proximité
- 6. La commission des Affaires Générales et de la Communication

Le Président de la Communauté de Communes étant Président de droit, il convient de désigner les Vice – Présidents qui présideront en cas d'empêchement du Président et d'arrêter la composition des commissions.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer six commissions, désigne les vice – présidents qui en auront la charge et fixe leurs compositions :

1. La commission d'Appel d'Offres, de la Politique Financière et du Personnel Vice-président représentant le Président : M. GUICHARD Membres titulaires : Mrs. GUICHARD, PIOLET, PASSANT, ALFANDARI, DEGHAYE

Membres suppléants : Mrs et Mmes. THABOUREY, LEBALLEUR, HUNAULT, VASSEUR, VILLALARD

La commission d'Aménagement du Territoire et de la Sécurité
 Vice –président : M. BEMELS
 Membres : MRS et MMES LOHYER, MANCHET, MULLER-QUOY,
 LEBALLEUR VASSEUR, HUNAULT, GILLIS.

3. La commission de Développement Economique et du Tourisme Vice –président : M. BERNIOT Membres : MRS et MMES TARDIF, BOUCHET, LOHYER, CORMERY, MORVAN, MULLER-QUOY.

4. L a commission du Développement Durable Vice –président : M. MACE

Membres: MRS et MMES BOUCHET, PORTHE, GILLIS, LAMBEL, HUNAULT, TARDIF

La commission de Solidarité, du Social et des Services de Proximité
 Vice –président : M. DELIGNIERES
 Membres : MRS et MMES THABOUREY, DODRELLE, LAMBEL, PIOLLET, CORMERY, AUSSEL, VILLALARD.

6. La commission des Affaires Générales et de la Communication Vice –président : M. DAGONET Membres : MRS et MMES PORTHE, PASSANT, MANCHET, ALFANDARI, VASSEUR. ******

1. Réunion du 16/11/2007

Le procès verbal de la réunion du 16 novembre est adopté à l'unanimité.

2. Subvention à l'harmonie intercommunale

Didier DAGONET explique que celle-ci bénéficie d'une subvention depuis sa création. L'harmonie demande une subvention plus importante pour 2008 qui permettra l'achat d'uniformes aux musiciens. Cette dépense avait été prévue lors de la création de l'harmonie.

Le versement d'une subvention de 17 290 € à l'harmonie intercommunale est accordé à l'unanimité

M. Poniatowski se réjouit du fonctionnement de l'harmonie et félicite la qualité de ses prestations.

3. Fond de concours voirie 2008

M. BEMELS indique la volonté du bureau de reconduire cette subvention et propose d'augmenter le fond de concours à hauteur de 20% du montant des travaux de voirie. M. Poniatowski souligne l'efficacité de cette action qui soulage les budgets des communes et favorise un meilleur entretien des voiries de l'intercommunalité. Il serait souhaitable que les travaux financés par ce fond soient signalés à la population et figurent dans le guide de l'intercommunalité.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité, de passer la subvention de fond de concours de 15 % à 20%.

4. Vote des taux

Pour l'exercice 2008, le taux de chacun des quatre impôts directs, est fixé comme suit :

Taxe d'habitation:

0,080 %

Taxe sur le foncier bâti:

0,086 %

Taxe sur le foncier non bâti:

0,347 %

Taxe professionnelle:

0,099 %

le produit fiscal attendu s'élève à 76 771.03 €

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Commune	Taux	Produit attendu
L'Isle Adam	9.45	1 401 419
Champagne sur Oise	11.07	426 709
Parmain	10.53	600 897
Presles	13.36	437 969
Villiers Adam	13.73	104 849
Béthemont la Forêt	11.36	47 218
Chauvry	11.87	29 291

Produit attendu

3 048 352

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

5. Budget 2008

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

Investissement:

12 620 €

Fonctionnement: 3 421 539 €

Après lecture et approbation, le budget est adopté à l'unanimité.

6. Manager de ville

Suite à sa décision du 29 juin 2007 de mettre en place une politique de gestion du commerce, M. Berniot précise qu'un comité de pilotage va être mis en place. La Communauté de Communes doit également solliciter l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le FISAC et le Conseil Général. Une convention avec la chambre de commerce effective sur 3 ans définit les missions du manager ainsi que l'organisation pratique de celui-ci.

La Communauté de Communes supportera environ 18 000€ la première année ; ce qui équivaut à 31% du coût total de la prestation.

M. Tardif indique avoir participé à une réunion à la chambre de commerce. Cette dernière met en garde les communes sur les difficultés d'appliquer la loi concernant le droit de préemption.

Il conviendra de monter un dossier à remettre à la Chambre de Commerce qui aura deux mois pour délibérer ; chaque commune devra voter pour le droit de préemption et la délibération devra être envoyée à deux journaux locaux. Un budget annexe devra être créé.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver la convention entre la CCVO3F et la CCI; de solliciter l'aide de l'Etat à travers le fonds FISAC et celle de la chambre des métiers. Il autorise M. le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaire à la réalisation du projet.

7. Indemnisation du percepteur

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982

Il est proposé au Conseil Communautaire de verser à Monsieur Le Guyader une indemnité de conseil, de sa prise de fonction à la fin de la mandature.

Ce montant s'élève pour l'année 2007 à 222.36 €

Adopté à l'unanimité.

8. Rapport d'activité 2007

Monsieur Le Président commente le rapport d'activité 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président de la Communauté de Communes

Communauté de Communes Axel PONIATOWSKI

de la Vallée de l'Oise